

Compteur Linky des fantômes, des questions et surtout des économies d'énergies



Une grande campagne de remplacement du compteur électrique à domicile ou dans les petites entreprises et chez les artisans est entamée depuis plusieurs années sous l'égide de Enedis, Société contrôlée par l'État, responsable du réseau de distribution d'électricité (voir note).

Les nouveaux compteurs sont capables de suivre énormément plus d'informations que les compteurs historiques. De plus ils peuvent être "contrôlés" à distance pour accélérer les interventions en cas de besoin.

Beaucoup de fantômes sont diffusés sur les réseaux sociaux, parfois dans les medias. Ce sont surtout des inquiétudes sur le contrôle et sur l'impact sanitaire.

Sur le contrôle, il peut être inquiétant qu'à distance un opérateur sache ce qui se passe en terme de consommation de l'électricité. Cependant la loi met des barrières claires avec des sanctions lourdes à tous ceux qui utiliseraient les données recueillies pour un usage autre que le service (le service = s'assurer du bon fonctionnement, donner des conseils de consommation, dépanner plus vite en cas d'incident, relever les compteurs) exactement comme pour le téléphone mobile, votre opérateur (Orange, Free, SFR...) a toutes les informations de l'usage du téléphone. Si il fait une utilisation illicite de ces informations il y aura sanction.

Autre inquiétude porte sur l'impact sanitaire. Rien n'est neutre, mais les fantômes de risques sanitaires propagés par certains n'ont jamais été confirmés, y compris par des organismes indépendants.

Ci-dessous des informations complémentaires

- le Médiateur de l'Énergie (structure indépendante qui peut être saisie par tout le monde dans le cadre d'un conflit, d'une question sur l'énergie - facture jugée erronée, risque sur le produit, manquement d'un fournisseur, ...) a publié une lettre compète sur le compteur Linky

La fédération des élus Écologistes (FEVE) a édité une fiche. Cette Fédération est totalement indépendante de toute pression industrielle.

"L'arrivée du compteur Linky est avant tout une nécessité pour entamer la 3eme révolution industrielle et permettre à tous de mieux contrôler son Énergie. C'est un maillon indispensable dans le cadre des nouvelles dispositions sur l'énergie que j'ai soutenues fin décembre 2016 (lien : http://m.fmlambert.fr/Une-revolution-qui-transformera-le-quotidien-des-francais-Autoconsommation-et-promotion-des-energies-renouvelables_a820.html).

Cependant nous devons nous assurer que les informations et l'usage du compteur vont d'abord servir le citoyen et la Transition Énergétique. Je me mobilise en ce sens et reste disponible pour toute question" précise François-Michel Lambert.


Note : Aujourd'hui, plusieurs opérateurs interviennent dans l'organisation et la production d'électricité en France Les producteurs (EDF essentiellement, mais aussi Énergie Partagée qui produit de l'électricité 100% renouvelable 100% coopérative, Engie, ..)

Les fournisseurs (qui peuvent être producteurs, comme EDF, Enercoop qui est le fournisseur de la permanence de FM Lambert et qui achète exclusivement de l'électricité 100% renouvelable essentiellement à Énergie Partagée, Engie, Direct Énergie....)


Un réseau de transport de longue distance (RTE Société contrôlée par l'État garantissant son indépendance) ce sont les lignes à Haute tension.

Un réseau de distribution finale (Enedis, ancien ErDF, Société contrôlée par l'État garantissant son indépendance) qui assure le réseau Basse tension.

Lettre du Médiateur de l'Énergie :

 [Lettre mediateur energie dossier LINKY.pdf](#) (839.03 Ko)

Fiche de la fédération des élus écologistes :

 [fiche-linky_web.pdf](#) (977.5 Ko)

Jeudi 12 Janvier 2017